



RÈGLEMENT DE LA COURSE : TRAIL DE LEVENS ÉDITION VERT AZUR

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

Le Trail de Levens, édition Vert Azur est une course nature organisée par le Salon Vert Azur (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse salonvertazur06@gmail.com ou par téléphone (06.22.16.45.30)

ARTICLE 2 : DATE, HORAIRES ET CIRCUITS

L'événement aura lieu le 20 mai 2018. Il est composé de trois courses :

- **Le trail du petit Boutau** : une **course nature de 5 km** sur route et sentiers en forêt. Circuit facile avec moins de 300 m de D+ : départ à 9h30 pour les adultes, et 10h00 pour les mineurs. 2 points de contrôle prévus, kms 1,5 et km 3,5. Ravitaillement avec de l'eau et des fruits
- **Le Trail du Boutau** : une course nature **de 12 km**, départ et arrivée (2kms environ) sur route, et le reste en sentier et piste. Circuit traversant différents types de relief, assez technique, avec une pente moyenne de 12% pour une pente maxi de 42% environ 800m de D+ : départ à 9h15 pour les adultes. La course est réservée aux sportifs majeurs. 3 points de contrôle avec ravitaillement sont prévus: à 1,5 kms , à 8,5 kms et à 10 kms. 1 point de contrôle intermédiaire sera installé au km 6, sans ravitaillement.
- **Le Trail du Super Boutau** : une course nature **de 18 km**, départ et arrivée (2kms environ) sur route, et le reste en sentier et piste. Circuit traversant différents types de relief, parcours technique, avec une pente moyenne de 12% pour une pente maxi de 38% , un peu plus de 1200m de D+ . Le départ est fixé à 9h00 et sera la première course au départ. Course réservée aux sportifs majeurs. 3 points de contrôle avec ravitaillement sont prévus: à 1,5 kms , à 15 kms et à 17 kms. 2 point de contrôle intermédiaire seront installés au km 5 et au km 10, sans ravitaillement.

Le retrait des dossards se fera sur place de 7h30 à 8h30 le jour de la course, au centre du salon Vert Azur, au snack en face de l'arène centrale qui sera le point de départ de la course. Une signalétique sera mise en

place à cet effet Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

ARTICLE 3 : CONDITION D'INSCRIPTION

3-1 : Catégories d'âge

- Le 5 km est ouvert aux enfants nés après le 31/12/2004 (catégorie minimes), sous réserve de l'autorisation parentale signée sur le bulletin d'inscription. Une boucle inférieure de 3kms pourra être réalisée pour la catégorie cadet, nés à partir du 31/12/2006.
- Le 12 kms est autorisé uniquement pour les coureurs majeurs ou ayant plus de 16 ans révolus au moment de la course
- Le 18 kms est autorisé uniquement pour les coureurs majeurs

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur le trail du petit boutau à condition qu'ils aient plus de 12 ans révolu le jour de la course. L'accompagnement par un parent sur la course nécessite obligatoirement une inscription. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présenter sur place.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font soit en ligne via notre site internet salonvertazur.fr , soit sur le site de la mairie
Les règlements par chèque sont à adresser avec l'inscription complète signée à:

*Salon vert azur
1195 chemin de la mole
06670 LEVENS*

Aucune inscription ne sera enregistrée sur place

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

- **Le 5 km (Le petit Boutau) :** 5 euros jusqu'au 15 mai 2018 puis 7 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions GRATUIT POUR LES ENFANTS MINEURS
- **Le 12 km (Le Boutau) :** 5 euros jusqu'au 15 mai 2018 puis 7 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions
- **Le 18 km (Le super Boutau) :** 5 euros jusqu'au 15 mai mai 2018 puis 7 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions

4-2 : Revente ou cession de dossard

Pour l'édition 2018, ce trail n'étant pas chronométré et sans classement, aucun dossard ne sera remis aux inscrits

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de GROUPAMA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

ARTICLES 7 : CHRONOMÉTRAGE

L'ÉDITION 2018 NE SERA PAS CHRONOMÉTRÉE

ARTICLE 8 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

L'édition 2018 n'étant pas chronométrée, il n'y aura pas de classement ni de récompenses à l'arrivée

ARTICLE 9 : CHARTE DU COUREUR

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

ARTICLE 10 : DROIT À L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

ARTICLE 11 : ANNULATION, INTEMPÉRIES

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement à hauteur de 50%, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au report des épreuves à une date ultérieure.